

# Avoir le vent et l'argent du vent...

**QUEL VEINARD !** André Cabrol, 73 ans, maire de Lacaune (Tarn) jusqu'en 2014, a beau être accusé de prise illégale d'intérêts dans une affaire d'éoliennes construites sur des terres lui appartenant, il risque, au pire, une amende symbolique de 5 000 euros avec sursis. « Pas d'enrichis-

sement personnel », a constaté le substitut du procureur. Après comparution, début septembre, devant le tribunal judiciaire de Castres, il attend sereinement le jugement (le 3 octobre). L'histoire n'en est pas moins croquignollette.

En 1995, le groupe Valeco repère les monts de Lacaune comme étant l'« un des meil-

leurs sites en termes de parcs éoliens ». Il fait miroiter de belles retombées financières à la commune et aux propriétaires des terrains. Joie du maire : André Cabrol possède 27 ha dans le secteur.

En avril 2007, la communauté de communes des Monts de Lacaune approuve un projet de 14 éoliennes de 90 mètres de hauteur et d'une puissance de 2,3 mégawatts. Cinq d'entre elles seront implantées sur les terrains du maire. Comme il est également le président de la communauté de communes, André Cabrol prend soin de ne pas prendre part au vote : c'est comme s'il n'y était pour rien.

Le 16 juillet 2008, il signe une promesse de bail avec Valeco pour édifier cinq éoliennes sur ses terres. Gain annuel attendu : pour lui, 51 750 euros de loyer ; pour la commune, 114 000 euros de taxes professionnelles et foncière. Tournée générale ! « Oui, j'avais un intérêt personnel et financier dans ce projet. Mais, pour moi, je défendais un projet global. Si un maire ne peut pas développer une activité personnelle, c'est quand même grave », se

défendra l'élu lors d'auditions en 2014 et en 2015.

Le 28 juillet 2008, Valeco dépose un permis de construire. La mairie de Lacaune rend un avis favorable. Qui a signé ? Le premier adjoint. Lequel n'a aucune délégation de signature. Aïe !

## Le supplice des pales

Le 10 août 2008, l'armée gâche la fête. Alors qu'elle avait donné un avis favorable, elle tourne casaque, une circulaire ministérielle parue cinq mois avant interdisant l'implantation d'éoliennes dans les zones d'entraînement à basse altitude.

Grand émoi du maire ! Accompagné du député du Tarn Philippe Folliot (aujourd'hui sénateur), il se rend à deux reprises au ministère de la Défense. Et défend tellement bien ses éoliennes que les dirigeants de Valeco qui l'accompagnent le laissent plaider seul leur cause. Ils l'attendent au café du coin. L'armée fait volte-face. Le projet est de nou-

veau autorisé. Sauf qu'il est réduit : seulement cinq éoliennes. Coïncidence : uniquement celles qui sont sur les terrains du maire !

En septembre 2011, la préfecture donne son feu vert. Deux associations écolos locales, renflant une odeur de prise illégale d'intérêts, saisissent le procureur de Castres. C'est le début des embrouilles judiciaires... L'avocat d'André Cabrol, Laurent de Caunes : « Toute l'opération s'est retrouvée paralysée. Et, au final, le maire n'a rien perçu. » En effet : il a fini par revendre ses terrains à Valeco le 20 avril 2016. Ce qui n'a pas empêché le substitut du procureur de le poursuivre : « Le simple intérêt personnel dans le suivi de cette opération où il avait un intérêt personnel est constitutif de l'infraction de prise illégale d'intérêts. »

Depuis, tout va bien. Les cinq éoliennes ont commencé à tourner fin 2017. André Cabrol a quitté Lacaune. Il s'est installé à Gijounet, toujours dans le Tarn. Un village dont il est le nouveau maire. Et qui n'a toujours pas d'éoliennes...

**Professeur Canardeau**

## LA PAUVRETÉ VA ÉVOLUER

